ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 65028

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'amélioration à apporter à la prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles apparentés. Sans méconnaître les efforts menés pour le Gouvernement dans ce domaine, la situation de ces malades reste dramatiquement insuffisante. Dans l'Indre, un seul établissement est spécialisé, il est très apprécié des familles pour sa qualité : le CALME, à Montipouret. Un doublement de sa capacité est prévu, approuvé par le CROSS et confirmé par arrêté du préfet de région depuis janvier 2000. Ce projet est toujours en attente de financement. Il lui demande les mesures qui seraient prises par le Gouvernement pour répondre aux besoins de familles épuisées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Gateaud
Circonscription : Indre (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65028
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4469